

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2025-16 portant signature :

- d'un contrat pour une mission d'assistance
à maîtrise d'ouvrage
- d'un contrat pour une mission de coordination SPS
(Sécurité et Protection de la Santé)
- d'une proposition pour un diagnostic amiante avant travaux

**pour le projet de rénovation énergétique des deux
logements communaux Chemin de la Justice à Auzances**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2024 – 68 en date du 27 Novembre 2024 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 et décidant de leur priorisation,

Vu la décision n° 2024-24 en date du 28 Novembre 2024 portant demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 – DETR 2025 – pour le projet de rénovation énergétique des deux logements communaux Chemin de la Justice à Auzances,

Vu la décision n° 2024 – 30 en date du 10 Décembre 2024 portant demande de financement au titre du Boost'Habitat pour le projet de rénovation énergétique des deux logements communaux Chemin de la Justice à Auzances,

Vu la décision n° 2025-10 en date du 25 Avril 2025 portant demande de financement au titre du FNADT 2025 pour le projet de rénovation énergétique des deux logements communaux Chemin de la Justice à Auzances, ce dossier étant basculé sur le FNADT 2025,

Considérant la nécessité de contracter une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, une mission de coordination SPS et de faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux, dans le cadre du projet de rénovation énergétique des deux logements communaux Chemin de la Justice à Auzances,

Vu les propositions de :

- L.TECH – 15 Les Tartasses – 03380 LA CHAPELAUDE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 19 100 € HT – 22 920, 00 € TTC,
- CREA SYNERGIE – 14 rue de la Savonnerie – 03170 DOYET pour une mission de coordination SPS, pour un montant de 1 572, 00 € HT – 1 886, 40 € TTC,
- MCDI – 5 route de Limoges – 23150 AHUN pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux pour un montant de 683, 33 € HT – 820, 00 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : les propositions suivantes sont acceptées :

- L.TECH – 15 Les Tartasses – 03380 LA CHAPELAUDE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 19 100 € HT – 22 920, 00 € TTC,
- CREA SYNERGIE – 14 rue de la Savonnerie – 03170 DOYET pour une mission de coordination SPS, pour un montant de 1 572, 00 € HT – 1 886, 40 € TTC,
- MCDI – 5 route de Limoges – 23150 AHUN pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux pour un montant de 683, 33 € HT – 820, 00 € TTC,

pour le projet de rénovation énergétique des deux logements communaux Chemin de la Justice à Auzances

Auzances, le 5 Mai 2025

Le Maire,

Françoise SIMON

